

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1773

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information : déplacements et voirie

Commune(s) :

Objet : Approbation de la charte des espaces publics

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

Conseil du 26 juin 2023**Délibération n° 2023-1773**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
Commission(s) consultée(s) pour information : déplacements et voirie
Commune(s) :
Objet : Approbation de la charte des espaces publics
Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon porte des ambitions fortes pour l'aménagement des espaces publics qu'elle souhaite traduire dans une charte des espaces publics. Les espaces publics sont le lieu d'expression et le socle visible de l'application de nombreuses politiques publiques de la Métropole, au regard des usages des citoyens et en réponse aux enjeux d'inclusion, d'insertion des modes actifs et d'adaptation au dérèglement climatique.

Au cours de l'année 2022, la Métropole a engagé une démarche partenariale et collaborative de co-construction de la charte avec les acteurs professionnels maîtres d'ouvrages des espaces publics sur le périmètre géographique de la Métropole : services internes de la Métropole (élus, techniciens), partenaires externes (SYTRAL Mobilités, 59 communes, Société d'équipement du Rhône et de Lyon -SERL-, société publique locale -SPL- Part-Dieu, SPL Confluence, etc.) afin de travailler ensemble et en transversalité aux nouveaux défis qui s'imposent à la conception et à la réalisation des espaces publics.

L'objectif est de redéfinir le cadre commun pour penser et élaborer les espaces de circulation et de rassemblement (places, rues, parcs, etc.) du territoire métropolitain et se doter d'une vision partagée et d'une cohérence dans les aménagements urbains pour relever les défis de demain : transition écologique, bien-être et sécurité, inclusion sociale, mobilités, etc.

II - Objectifs

La charte des espaces publics doit permettre :

1° - Une vision globale et partagée des grandes ambitions de la politique espaces publics de la Métropole

L'année 2022 a été ponctuée d'événements (séminaires, ateliers) qui ont réuni plus de 200 personnes pour co-construire et alimenter les actions qui s'imposent à la conception et à la réalisation des espaces publics de demain.

Le 1^{er} séminaire des élus de la Métropole, qui a eu lieu le 13 janvier 2022, a permis d'identifier et de définir 6 grands défis, principes fondateurs de la charte des espaces publics :

- transition/climat/biodiversité : comment construire des espaces publics mieux adaptés aux changements climatiques et plus favorables au vivant,
- bien-être individuel/confort d'usage : comment rendre la ville plus agréable à vivre au quotidien en assurant le confort d'usage nécessaire au bien-être et à la santé de tous les citoyens,
- solidarité/inclusivité : comment proposer des espaces publics où chacun puisse trouver sa place et s'exprimer

pour rendre la ville plus solidaire et inclusive,

- partage/proximité/temporalité : comment opter pour un partage physique et temporel de l'espace public permettant une diversité d'usages selon les temps de la ville et les saisons, favorisant la convivialité et l'appropriation par les habitants,

- mobilité : comment renverser la hiérarchie des modes de transport dans l'espace public en priorisant l'efficacité de la marche, du vélo, des transports collectifs et décarbonés,

- diversité/territorialités : comment décliner une vision d'ensemble sur tout le territoire métropolitain par des démarches attentives aux spécificités locales.

2° - Un partage des principes constructifs communs en matière d'aménagement d'espaces publics à l'échelle métropolitaine

Les maîtres d'ouvrage de la Métropole, des communes, les aménageurs, etc. ont été invités au printemps 2022 à participer à un séminaire et à 6 ateliers pour partager des moments d'inspiration (*benchmark*, tables rondes, etc.) et identifier les actions visant à traduire concrètement ces 6 grands défis stratégiques sur le terrain.

Parmi les 300 actions proposées, on retrouve :

- des propositions d'expérimentations innovantes à mettre en œuvre dans des projets d'espace public pilotes, tels que des projets :

- . donnant une seconde vie à des matériaux en les intégrant à un nouveau projet d'espace public,
- . encourageant le sport dans la ville et l'amélioration de la santé,
- . récupérant les eaux pluviales pour assurer l'arrosage des plantations sur l'espace public,
- . tenant compte de la place des femmes et des adolescents dans la ville, etc ;

- des guides techniques et méthodologiques à construire et des process de travail à partager,

- des outils de veille et d'innovation à tester et développer.

Enfin, le travail d'écriture de la charte s'est accompagné d'un processus de relecture collaboratif et de validation associant l'ensemble des acteurs du territoire pendant 6 mois, qui a permis d'aboutir au présent document.

Suite à son approbation, la charte des espaces publics a vocation à être co-signée par les acteurs professionnels maîtres d'ouvrages des espaces du territoire métropolitain : les 59 communes, SYTRAL Mobilités, la SERL et les SPL Part-Dieu et Confluence. Un événement sera organisé début juillet 2023 pour inviter les contributeurs à sa signature.

3° - Un partage des actions, retours d'expériences, outils produits avec l'ensemble de la communauté d'acteurs intéressés par la démarche

Pour mettre en application la charte des espaces publics et les actions identifiées, la Métropole prévoit la mise en place d'un accompagnement destiné tout particulièrement aux maîtres d'ouvrage permettant :

- de valoriser et capitaliser des projets conçus en cherchant à mieux comprendre les besoins des utilisateurs et en expérimentant des solutions innovantes ou exemplaires,
- d'accéder à du conseil et de l'expertise, des formations, une boîte à outils pour répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux dans la conception des espaces publics de demain,
- d'animer la communauté d'acteurs, réseau professionnel des maîtres d'ouvrages des espaces publics en favorisant le partage d'expérimentations et en facilitant les échanges et les synergies.

Ainsi, les projets exemplaires réalisés seront valorisés pour les actions pilotes qu'ils auront conduites *via* des fiches retours d'expérience : par exemple, la place Ennemond Romand à Vénissieux illustre l'aménagement de la ville comme terrain de jeux ; le jardin Croizat à Saint-Fons qui préfigure, par un aménagement transitoire, une future promenade piétonne, ou encore les Voies lyonnaises ont permis de tester plusieurs revêtements de sols dans les conditions réelles d'utilisation. Ces premières fiches seront mises à disposition à partir de l'été 2023.

Les retours d'expériences des projets pilotes et les diverses actions de mise en œuvre de la charte ont vocation à être partagés avec la communauté d'acteurs de la charte des espaces publics grâce à un site web dédié, pour permettre notamment :

- la répliquabilité d'actions exemplaires, incontournables ou innovantes,
- l'accès facilité aux ressources produites (outils, fiches capitalisation, catalogue d'inspiration, etc.).

L'animation de la communauté des aménageurs des espaces publics métropolitains pourra se traduire par l'organisation d'événements pour suivre la mise en œuvre de la charte, avec un grand événement annuel et par l'accompagnement ou la capitalisation d'environ 5 à 10 projets pilotes par an et la mise en place d'outils et de formations ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la charte des espaces publics de la Métropole, document affirmant les principes fondamentaux de la politique métropolitaine en matière d'espaces publics et les déclinant en objectifs stratégiques, en réponse aux grands enjeux sociétaux et environnementaux.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite charte et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-306629-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
